

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°F113/ 2026**

ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES POUR L'ARCOP

1. **L'ARCOP** a obtenu dans le cadre de son **Budget 2026** des fonds, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'**acquisition et installation de matériels informatiques**.
2. **L'ARCOP** sollicite des offres en ligne sur l'**espace virtuel SIGOMAP** de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de matériels informatiques pour les services de l'ARCOP.

Les marchés seront passés sur **prix unitaires**.

Les fournitures, objet du présent appel d'offres, seront livrées en **lot unique** :

Lot	Désignation	Délai de livraison maxi.
Lot unique	Acquisition et installation de matériels informatiques pour l'ARCOP	Soixante (60) jours après la notification de l'ordre de service de démarrer

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert national tel que défini dans l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des Marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles par lot.
4. Les exigences en matière de qualification sont : Voir les Données Particulières de l'Appel d'Offres pour les informations détaillées.
5. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement en ligne sur la plateforme dédiée (SIGOMAP) ou retiré en ligne **contre un paiement, non remboursable, de trente mille (30 000) francs CFA**.
6. Les offres seront soumises uniquement en ligne sur l'espace virtuel **SIGOMAP** dédié à cet effet au plus tard le **29/05/2026 à 09 h 30 minutes**, Temps Universel. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Le dépôt physique des offres n'est pas autorisé.**
7. Les offres seront ouvertes en ligne sur l'espace virtuel **SIGOMAP** dédié à cet effet en présence des représentants des candidats le **29/05/2026 à 10 heures 00 minute**. Temps Universel à l'adresse ci-après :

Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP), Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3 Lot 1085 - Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 – Téléphone : 27 22 40 00 40 – fax : 27 22 40 00 44, du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 16 h 00 heures.

8. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre par lot établie par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le ministre chargé des finances de la République de Côte d'Ivoire ou délivré par une banque établie dans l'espace UEMOA, d'un montant fixé par lot comme suit :

Lot	Désignation	Garantie d'offre F CFA
Lot unique	Acquisition et installation de matériels informatiques pour l'ARCOP	1 650 000

Si un soumissionnaire produit une garantie d'offres émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA/BCEAO), celle-ci doit être accompagnés d'une convention signée entre le garant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

La garantie d'offres doit demeurer valide trente (30) jours après le délai de validité de l'offre, soit (90+30) = 120 jours.

9. Dès la validation de la décision d'attribution du marché, l'**ARCOP** publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-après : **Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP), Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3 Lot 1085 - Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 – Téléphone : 27 22 40 00 40, Fax : 27 22 40 00 44.**

10. Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres, d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxes du ou des marchés) aux frais des titulaires.

11. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application.